

Responsable de projets Eau Hygiène et Assainissement | VAE

[Lien vers la formation](#) session disponible **Accessible toute l'année** inscription toute l'année
tarif 1650€

[Je m'inscris](#)

-->

présentation

En savoir plus sur le métier de Responsable de projets Eau, Hygiène et Assainissement :

Dans des contextes d'urgence, de réhabilitation ou de développement, en milieu rural, périurbain ou urbain, les ONG réalisent de nombreux programmes "Eau, Hygiène et Assainissement". C'est au Responsable de Projets Eau, Hygiène & Assainissement (EHA) que sont confiées la coordination et la mise en œuvre de ces projets sur le terrain : il assure l'alimentation en eau potable et en quantité suffisante auprès des populations, il développe et favorise l'accès aux structures d'assainissement au niveau domestique ou collectif, et enfin, il coordonne la promotion de l'hygiène et la mise en place d'un système de gestion de l'eau. Ses responsabilités directes incluent la stratégie d'intervention en matière d'EHA, le management des ressources humaines et l'équilibre financier du projet dont il a la responsabilité.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir une certification professionnelle. Elles sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue), selon d'autres modalités que l'examen. Comment ? En rédigeant et soutenant devant un jury un dossier qui présente l'ensemble de vos acquis professionnels. **Il n'y a donc pas de temps de formation en centre !**

RÉFÉRENTIEL D'EMPLOI : Découvrez les compétences que les ONG attendent de vous sur le terrain

En suivant cette formation, vous obtiendrez

- Une certification professionnelle de niveau 6 (équivalent bac +4) enregistrée au RNCP

CRITÈRES D'ADMISSION

- **Au moins un an d'activité professionnelle** exercée de façon continue ou non, en rapport direct avec la certification visée. Sont prises en compte dans une demande de VAE l'ensemble des activités professionnelles salariées et non salariées (tel que le bénévolat, volontariat, stage pratique) pratiquées en France ou à l'étranger.
- **Etre titulaire de l'attestation de Prévention et Secours Civiques de Niveau 1** (certificat de secourisme ou équivalent). Le processus de VAE peut être débuté en amont de cette formation mais elle devra être effectuée avant la soutenance devant le jury.

DÉTAILS DU TARIF

Tarifs

Etape 1 | Candidature : 150 € | 100 000 FCFA

Etape 3 | Passage en jury (En France ou à distance) : 1500 € | 1 000 000 FCFA

Accompagnement à la démarche VAE (non obligatoire, uniquement si souhaité par le candidat)

Bioforce vous propose deux formules d'accompagnement pour la rédaction du dossier de présentation des acquis (description et analyse des compétences acquises) :

- **Une formule 4 heures** pour comprendre ce qui est attendu dans le dossier : 260€ | 170 000 FCFA
- **Une formule 24 heures** pour identifier vos aptitudes et préparer votre présentation devant le jury : 1560€ | 1 000 000 FCFA

PROCESSUS DE VAE

Etape 1 | Candidater

Remplissez le formulaire d'inscription, puis réglez vos frais de candidature.

Etape 2 | Déposer un dossier

[Cliquez ici](#) pour télécharger le formulaire de recevabilité. Une fois rempli, renvoyez-le à l'adresse ataiar@bioforce.org, accompagné des pièces justificatives demandées, dont la preuve du paiement des frais de candidature. Vous pouvez déposer un dossier par certification professionnelle par an. Bioforce examine ensuite votre dossier et vous notifie de sa décision par e.mail (notification de recevabilité).

Etape 3 | Rédiger et soutenir son dossier de présentation des acquis

Si votre candidature est retenue, vous recevez un dossier de présentation des acquis, qui vous permet de décrire et d'analyser les activités et les compétences acquises lors des expériences professionnelles en lien avec la certification professionnelle visée. Vous devez alors vous acquitter des frais de jury et renvoyer votre dossier complet à Bioforce dans un délai de 18 mois suivant votre notification de recevabilité. Passé ce délai, il vous faudra présenter une nouvelle demande. Vous êtes ensuite invité à présenter ce dossier devant un jury composé de représentants de Bioforce et du secteur de l'action humanitaire, qui évalue votre expérience et vos compétences et décide de l'attribution ou non de la certification professionnelle.

69% des candidats en 2018-2019 ont obtenu une certification professionnelle Bioforce en Validation des Acquis de l'Expérience

[Lien vers la formation](#)